



Avertissements pour votre santé



L'UTILISATION D'UN APPAREIL DE BRONZAGE CAUSE DES DOMMAGES IRREVERSIBLES, COMME DES CANCERS CUTANES, DES LÉSIONS OCULAIRES, UN VIEILLISSEMENT PRÉMATURE DE LA PEAU...

IL EST FORTEMENT DÉCONSEILLÉ DE S'EXPOSER AUX RAYONNEMENTS ULTRAVIOLETS DES APPAREILS DE BRONZAGE

L'UTILISATION DES APPAREILS DE BRONZAGE EST INTERDITE AUX PERSONNES DE MOINS DE 18 ANS

DES LA 1ÈRE EXPOSITION AUX APPAREILS DE BRONZAGE, LE RISQUE DE DÉVELOPPER UN CANCER CUTANÉ AUGMENTE DE 60%

LE RISQUE DE CANCER EST D'AUTANT PLUS ÉLEVÉ QUE VOUS COMMENCEZ À VOUS EXPOSER JEUNE (AVANT 35 ANS)

L'EXISTENCE D'UNE RÉGLEMENTATION DES APPAREILS DE BRONZAGE N'ÉLIMINE PAS LES RISQUES POUR VOTRE SANTÉ ENCOURUS EN CAS D'EXPOSITION, EN PARTICULIER LE RISQUE DE CANCER

Les risques pour votre santé augmentent fortement si :

- Vous êtes enceinte
- Vous avez des antécédents personnels et/ou familiaux de cancers cutanés
- Vous prenez des médicaments photo-sensibilisants
- Votre peau : ... est de phototype clair (I ou II)
... rougit facilement au soleil
... comporte de nombreux grains de beauté ou taches de rousseur

Mise en garde

- Protégez impérativement vos yeux avec les lunettes dédiées mises à disposition
- Limitez les expositions aux rayonnements des appareils de bronzage et respectez un délai minimum de 48 heures entre 2 séances
- Ne vous exposez pas aux appareils de bronzage et au soleil le même jour
- N'utilisez pas de produits cosmétiques ni d'accélérateur de bronzage

Consultez votre médecin si...

- Un grain de beauté évolue, démange ou si des changements surviennent sur votre peau (apparition de taches, etc.)
- Vous avez un doute concernant votre peau, votre traitement médical, etc.